

Les Dépêches de Brazzaville

Jeudi 20 décembre 2012 – 15h00

Code : RMB 005

Flash

International

Bruxelles : La concertation politique seule issue au blocage sur les Accords de Partenariat Economique

Lancées depuis dix ans, les négociations sur les Accords de partenariat économique ACP-UE sont entrées selon le Sous-secrétaire Général en charge du développement économique durable et du commerce des ACP*, Achille Bassilekin III, dans une impasse durable.

Traditionnellement l'Europe donnait un avantage commercial aux produits ACP importés en Europe par rapport aux produits similaires provenant d'autres zones géographiques. En 2007, ce régime de préférences traditionnelles a pris fin et devait être remplacé par de nouveaux accords, compatibles avec les règles de l'OMC : les Accords de Partenariat Economique (APE) . Les négociations, qui sont organisées par région, ont commencé en 2002.

Les Caraïbes ont signé dans les délais, en 2007, mais ils rencontrent de sérieux problèmes dans la mise en œuvre car selon Achille Bassilekin « ces accords posent des difficultés dans leur exécution législative, réglementaire et institutionnelle, affectent la dynamique de l'intégration régionale, et sont mis à mal par les concessions commerciales que l'UE accorde aux pays tiers ». Pour Achille Bassilekin, si il y a dix ans la promesse était que les APE seraient un instrument de développement qui donnerait aux ACP un accès sûr et prévisible des exportations ACP sur le marché communautaire tout en renforçant l'intégration régionale, l'approche de l'Union Européenne a évolué dans la dynamique des négociations. « Le partenaire européen a mis l'accent sur l'aspect commercial au détriment des autres piliers de ces négociations que sont les programmes d'appui au développement et à la réalisation des infrastructures ainsi que la construction de réelles capacités endogènes » a déclaré Achille Bassilekin, avant d'ajouter : « Il s'agit de négociations d'accords de libre échange et non d'un partenariat économique entre partenaires de niveaux profondément asymétriques ! ».

Le Sous-secrétaire chargé du commerce identifie plusieurs points de blocage dans les négociations. « L'Union Européenne souhaite une

ouverture de nos économies à un niveau minimum de 80% sur une quinzaine d'années alors que le maximum sollicité par une région comme l'Afrique centrale est de 60% à étaler sur 20 ans » souligne Achille Bassilekin. Le partenaire européen veut également introduire la clause dite « de la nation la plus favorisée » selon laquelle chaque avantage commercial consenti par un pays ACP à un pays tiers devra être étendu à l'Europe. De plus, la Commission Européenne, dans le cadre de la « stratégie Europe 2020 » doit accroître le commerce de l'Union à travers le monde entier pour créer plus d'emplois en Europe et préserver son système de protection sociale, ce qui lui impose de rechercher activement la conclusion d'accords de libre échange avec différents Etats. Or, explique-t-il « les avantages commerciaux octroyés dans ce cadre aux Etats tiers réduisent souvent à néant ceux concédés aux pays ACP dans le cadre des accords ACP-UE ». La « Stratégie Europe 2020 » est le document-cadre qui coordonne les politiques économiques au sein de l'Union Européenne pour la période 2010-2020.

Les APE sont également une source de friction par rapport au projet d'intégration régionale. Aujourd'hui certaines régions, c'est le cas en Afrique Centrale, échangent avec l'Europe dans le cadre de trois régimes commerciaux différents, ce qui ralentit la dynamique des échanges intra-régionaux. « En conséquence, certaines communautés économiques régionales ont dû faire le choix entre leur agenda domestique et celui des négociations des APE avec le partenaire européen » déplore Achille Bassilekin.

Il y a encore d'autres points d'achoppement : les subventions agricoles européennes, la prohibition par la commission des taxes à l'exportation, les clauses de sauvegarde et de non exécution, etc.

« Devant l'enlisement des négociations au niveau des experts, pour mener à bien la conclusion des APE, il faut aujourd'hui une concertation de nature politique » selon le représentant des ACP. A cet effet, il souligne que le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement ACP tenu récemment à Malabo (13-14 Décembre 2012) a retenu le principe de la mise sur pied d'un Panel de Haut Niveau qui impliquera les chefs d'Etat et de Gouvernement ACP et UE pour trouver des solutions aux questions litigieuses qui persistent 10 ans après le début de ces négociations. Le Panel de Haut niveau appuyé par 7 Experts (un par région négociatrice) sera composé de six Chefs d'Etats et de Gouvernement à savoir un pour l'Union Africaine, un pour le CARIFORUM et un pour le Forum du Pacifique et les trois membres de la Troïka de l'Union Européenne. La première réunion des Experts préparatoire à la rencontre du Panel de Haut niveau devrait se tenir à Bruxelles avant la fin du mois de Janvier 2013.

**De notre envoyée spéciale,
Rose-Marie Bouboutou**